

GUIDE DES PIÈCES A FOURNIR POUR UNE POSE OU UN CHANGEMENT D'ENSEIGNE

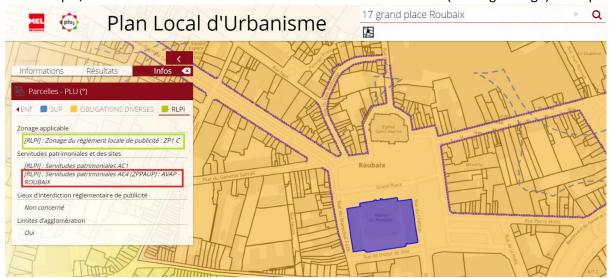
Au cours du remplissage de votre Demande d'autorisation préalable, il pourra vous être demandé de fournir certaines pièces au nom peu compréhensible au premier abord.

Pas d'inquiétude, voici un petit lexique des pièces que vous pourriez rencontrer afin de vous aider à remplir votre dossier sans difficulté.

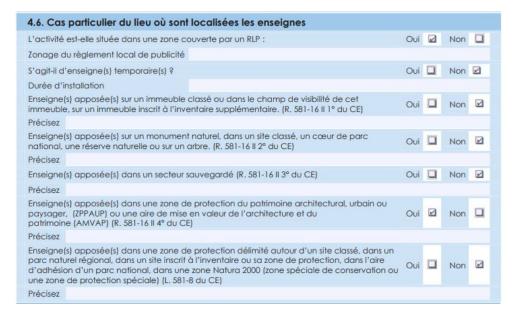
L'encadré 4.6 : comme pour toutes les démarches d'urbanisme, un formulaire vous sera demandé. Veuillez prêter une attention particulière à la troisième page de celui-ci. L'encadré 4.6 pose souvent problème aux dépositaires de dossiers. Afin de le remplir correctement, vous pouvez vous rendre sur la carte interactive de la Métropole Européenne de Lille

Par exemple, les informations à chercher sont dans la section "RLPi" du résultat de recherche. Grâce à celle-ci, vous saurez si votre parcelle est dans une zone classée ZPPAUP, auquel cas une cache attitrée devra être cochée dans votre dossier. La seconde information qui vous sera utile est la zone du Règlement Local de Publicité Intercommunal dans laquelle votre local se situe.

Par exemple, l'Hôtel de Ville de Roubaix est bien en zone classée ZPPAUP (rectangle rouge) ainsi que

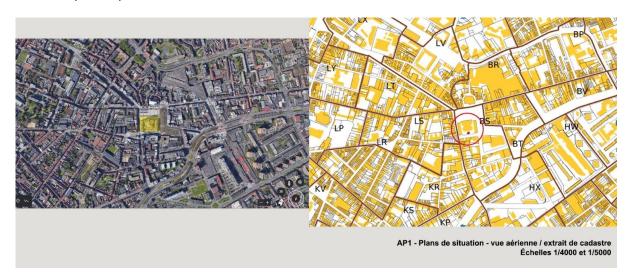


De fait, dans notre cas, il faut faire à attention à bien cocher "Oui" aux questions concernant le RLP et la ZPPAUP. Une erreur à l'une de ces lignes peut entraîner un renvoi de votre dossier.



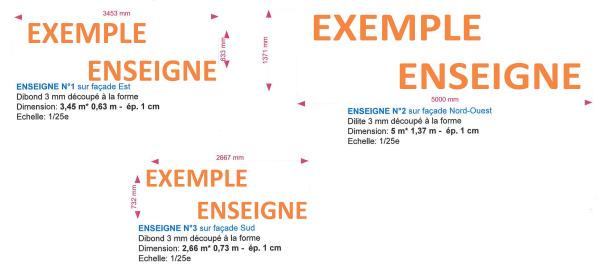
Plan de situation (AP1): le plan de situation est une représentation graphique aérienne de votre terrain et son environnement. Généralement un plan cadastral. Celui-ci peut être accompagné d'une vue satellite capturée grâce à un outil de géolocalisation (comme Google Maps/Earth). Le plan de situation permet à la mairie de situer votre terrain et d'identifier la zone des travaux.

Par exemple, un plan de situation de l'Hôtel de Ville de Roubaix donnerait ce résultat :



Plan de l'enseigne (AP3): un plan d'enseigne est une représentation cotée de celle-ci. On doit pouvoir identifier facilement les éléments qui figureront dessus ainsi la taille qu'elle aura.

Par exemple, pour un projet de pose de trois enseignes de tailles différentes, le plan ressemblerait à ceci:



Insertion graphique (AP 6/7): l'insertion graphique permet au service d'instruction de constater la différence entre la situation initiale et projetée. Il vous sera demandé de fournir une photo de la façade en l'état actuel ainsi qu'une autre avec le résultat envisagé. Le photomontage est possible.

Par exemple, pour un projet de pose de deux enseignes de tailles différentes, l'insertion graphique ressemblerait à ceci :





Etat existant